

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE HUÉ (1902) ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUÉ (1924)

(Bulletin administratif de l'Annam, 1902, p. 89)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine en date du 12 mars 1902, rendu sur la proposition du résident supérieur en Annam :

M. Leloup (Gaston), peintre-décorateur, est nommé professeur de dessin et de modelage à l'école professionnelle de Hué.

M. Leloup recevra, à ce titre, un traitement annuel de 4.500 francs, imputable sur le contingent versé au Trésor Royal (chapitre 1^{er} du budget de l'Annam, pour l'exercice 1902).

Exposition de Hanoï
(La Dépêche coloniale, 6 février 1903, p. 3, col. 1)

LE JURY
PREMIER GROUPE
Bigois, directeur de l'École professionnelle de Hué

CHRONIQUE RÉGIONALE
HUÉ
(L'Avenir du Tonkin, 24 juillet 1904, p. 2, col. 4)
(La Dépêche coloniale, 16 septembre 1904, p. 3)

La direction de l'École professionnelle royale de Hué est confié à M. Chovet, conducteur des Travaux publics.

CHRONIQUE RÉGIONALE
(L'Avenir du Tonkin, 23 octobre 1904)

M. Leloup, professeur à l'école professionnelle de Hué, est classé dans le cadre du personnel de l'Enseignement du Tonkin, avec le grade de professeur stagiaire. — M. Leloup est placé hors cadres et maintenu à Hué.

EXPOSITION DE MARSEILLE
ANNAM
(L'Avenir du Tonkin, 20 décembre 1905)

.....
L'exposition de l'École professionnelle de Hué est presque achevée : reproduction de tables et de sièges du palais ; pousse-pousse dont la caisse sculptée, laquée et dorée, fait penser aux chaises à porteur de Trianon ou du musée de Cluny.

L'« AVENIR » EN ANNAM
Hué
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1906, p. 1)

M. Leloup, professeur de dessin et de modelage à l'École professionnelle de Hué, est chargé, sous la direction du commissaire général de l'Inde-Chine, de l'installation de diverses vues dioramiques à la section indochinoise de l'Exposition coloniale de Marseille.

Pendant son séjour à Marseille et l'accomplissement de sa mission, M. Leloup aura droit, outre sa solde d'Europe, à l'indemnité journalière de 8 francs prévue par l'arrêté du 26 février 1905.

Un passage de pont, aller et retour, de Haïphong à Marseille, est accordé aux deux dessinateurs indigènes qui accompagneront M. Leloup. La solde et les frais d'entretien à Marseille de ces deux indigènes restant à la charge de ce fonctionnaire.

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1910, p. 118)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine p. i., conseiller d'État, en date du 4 février 1910 :

M. Chochod, professeur de 4^e classe actuellement affecté à l'École professionnelle de Hué, est mis à la disposition de M. le résident supérieur en Annam.

La solde de M. Chochod sera supportée par le budget local de l'Annam.

17 janvier 1921.

(*Bulletin administratif de l'Annam*, février 1921, p. 97)

La solde de M. Tassel, premier maître mécanicien de la Marine, directeur de l'École professionnelle de Hué, est portée, à compter du 1^{er} janvier 1921, de huit mille à neuf mille francs avec le supplément colonial afférent à la dite solde.

11 septembre 1921

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 septembre 1921, p. 919)

M. Tônthât-Sa, professeur de dessin à l'École professionnelle de Hué, est chargé, à titre provisoire, en plus de ses fonctions à la dite école, de huit heures hebdomadaires d'enseignement du dessin au collège Quôc-hoc.

8 juin 1924

(Bulletin administratif de l'Annam, 1^{er} juin 1924, p. 692)

Un passage de retour en France par anticipation est accordé en faveur de son fils Jean âgé de 12 ans, à M. Tassel, directeur de l'École professionnelle de Hué, pour se rendre à Saint-Jean-du-Doigt par Morlaix (Finistère).

Le jeune Jean Tassel prendra passage en 2^e classe au compte du Budget local de l'Annam, sur un des paquebots quittant l'Indochine à destination de Marseille à partir de la date de la signature du présent arrêté.

ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUÉ (1924)

ANNAM

(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1924)

L'école professionnelle de Hué sera, en septembre prochain, transférée dans de nouveaux locaux et s'intitulera « École pratique d'Industrie ».

Les conditions du recrutement se trouvent différentes de celles pratiquées jusqu'ici par l'école professionnelle, les élèves doivent être, notamment, pourvus du certificat d'études primaires. Or, étant donné le peu de goût manifesté jusqu'ici pour le travail manuel par les écoliers ayant obtenu ce certificat, il est à prévoir que le recrutement, dans ces conditions, sera difficile. Un essai doit néanmoins être tenté, car il y aurait un intérêt certain à amener aux écoles professionnelles le plus grand nombre possible de ces écoliers pour qui le maniement d'un outil semble constituer une déchéance et qui aiment mieux traîner leur oisiveté dans les villes et les villages que de prendre le marteau, lorsque leur situation de fortune ou leurs capacités ne leur permettent pas de pousser plus loin leurs études. C'est le résultat d'un atavisme qu'il faut combattre et d'une erreur d'éducation qu'il faut redresser peu à peu dans l'intérêt même des jeunes Annamites et pour le plus grand bien de la Colonie.

L'essai de recrutement sera ainsi fait en juin ; si le nombre des candidats était insuffisant, il serait demandé au Gouverneur général de modifier les conditions de recrutement en supprimant l'obligation du certificat d'études primaires tout en donnant des points de majoration aux candidats qui en seraient pourvus.

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1925, p. 2, col. 5)

École pratique d'industrie. — Le conseil d'administration et de perfectionnement institué à l'École pratique d'industrie de Hué sera composé de : un délégué du chef d'administration locale, président ; un ingénieur des Travaux publics ; un membre français choisi parmi les notabilités du Commerce ou de l'Industrie de la ville de Hué ; le directeur de l'École, un mandarin de l'administration indigène, un professeur technique et un chef d'atelier, assistant aux séances avec voix consultatives

15 mars 1925

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 mars 1925, p. 413)

Est acceptée la démission de son emploi offerte par M. Abgrall (Louis), ingénieur adjoint de 3^e classe du cadre local des Travaux publics de l'Indochine.

M. Abgrall (Louis), pourvu du brevet d'Ingénieur des Écoles Nationales d'Arts et métiers, est nommé professeur technique de 3^e classé des Ecoles industrielles de l'Indochine.

M. Abgrall est mis en cette qualité à la disposition du résident supérieur, en Annam.

LETTRE DE HUÉ

La grève à l'École pratique d'industrie. — Les protestations des élèves grévistes
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1926, p. 1, col. 5-6)

Les grévistes de l'École pratique d'industrie de Hué nous ont adressé la lettre suivante :

À Monsieur le directeur de *l'Écho annamite* à Saïgon.

Monsieur le directeur,

De nombreux démarchés faites auprès des hautes personnalités de Hué ayant été inutiles, nous venons, en désespoir de cause, nous adresser à vous, Monsieur le directeur, espérant que, grâce à votre journal, nous obtiendrons enfin justice. Nous comptons sur votre grand cœur d'Annamite pour prendre la défense de compatriotes faibles et opprimés.

Nous nous permettons de vous exposer brièvement ce qui nous est arrivé dernièrement :

Nous sommes en butte, depuis des mois, de la part de notre directeur, M. Tassaigne ¹, à des mauvais traitements et à des actes de brutalité sans nom. Ne se contentant pas seulement de nous adresser injures et grossièretés, nous, traitant de sale race et employant à notre égard des vocables malsonnants tels que *sauvage, m...*, M. Tassaigne nous fait encore travailler comme des coolies : balayer les classes, la cour de l'école, laver la vaisselle, etc. ²

Le 3 mars dernier, vers 8 heures du matin, l'un de nos camarades reçut une sévère bastonnade pour n'avoir pas fait une corvée qui devait incomber aux coolies de l'école. Notre camarade se laissa brutaliser sans murmurer. Vers 10 heures, nous envoyâmes au Directeur, un camarade de 3^e année et une requête signée de nous tous tendant à obtenir la suppression des corvées. Sans autre forme de procès, le directeur chassa impitoyablement notre délégué, en le traitant de sale Annamite, de sale race et le chargea de nous transmettre ces propos grossiers. À bout de patience, nous primes la résolution de faire la grève en signe de protestation, et après avoir déjeuné, nous nous rendîmes au dortoir pour nous habiller de nos propres vêtements et rendre à l'école nos uniformes.

Avant de quitter l'école, l'un de nous se leva et dit : « Avant de nous en aller, jurons de rester solidaires et unis, et de défendre nos intérêts jusqu'à la mort ! » La phrase de notre camarade fut approuvée à l'unanimité. Il sortit alors de sa malle quelques paquets de Méliá et en distribua à chacun de nous une cigarette, en disant : « Souvenez-vous en : cette cigarette symbolise et le serment et le lien qui nous unit. »

Après avoir fumé notre cigarette,

nous sortîmes tranquillement de l'école, suivis immédiatement de M. Tassaigne, qui nous interpella en ces termes : « Attendez un peu », mais nous continuâmes notre chemin sans mot dire et nous nous dirigeâmes vers une colline pour délibérer — Là, notre première occupation fut de penser à notre manger, car la plupart d'entre nous sont originaires des provinces.

Nous pûmes alors réunir la somme de 15 \$ 60, tout ce qui nous restait comme argent de poche, et chacun reçut sa part. Cela fait, nous nous mîmes à rédiger une requête au résident supérieur [Pasquier] : voici, dans ses grandes lignes, ce qu'elle contenait :

¹ Tassel (et non *Tassaigne*) fut remplacé en juillet suivant par Abgrall.

² Même cause même résultat à l'École pratique de Haiphong : les élèves considèrent comme indigne d'eux de nettoyer le réfectoire à titre de punition.

En suivant les cours de l'école d'industrie pratique créé par le gouvernement, nous visons à un triple but : celui de chercher plus tard un métier pour nous permettre de vivre ; celui de rendre meilleur l'avenir de notre pays, et, enfin, celui de payer au gouvernement notre dette de reconnaissance.

Mais, au lieu de nous faire profiter des bienfaits, on ne fait que nous maltraiter et nous faire travailler comme des coolies. De plus, les matières qui nous sont enseignées jusqu'ici ne pourront que nous permettre de devenir de simples chauffeurs.

Les agissements de notre directeur, l'inobservation du programme ne font que trahir notre but et également celui du gouvernement et c'est pour cela que nous nous voyons obligés de quitter l'école pour nous adresser à vous, M. le résident supérieur, et solliciter de votre bienveillance :

- 1° le déplacement du directeur de l'École,
- 2° la suppression pure et simple des corvées,
- 3° le remaniement du programme.

Le lendemain, 4 mars, nous nous rendîmes dans le plus grand calme à l'hôtel du résident supérieur. Après avoir pris connaissance de nos doléances, ce dernier, pour toute explication, ne fit que nous lancer, comme M. Tassaigne, injures et grossièretés et nous ordonna de regagner l'école. Sur ces entrefaites, M. Tassaigne qui, du doigt, montra au résident supérieur quatre d'entre nous, qu'il qualifia de meneurs, lui demanda des sanctions sévères en conséquence, c'est-à-dire de les mettre à la porte.

M. Tassaigne venait de finir à peine sa phrase qu'un camarade prit la parole : « Il est de notre intérêt d'obéir à M. le résident supérieur, mais à la seule condition que nous soyons tous admis, car nous ne pouvons laisser souffrir seuls des camarades victimes de la cause commune. Souvenons-nous de notre serment. Retournez à l'école, si votre conscience ne vous en dit rien ; quant à moi, je m'en vais ».

Et nous tous de le suivre après avoir salué le résident supérieur.

Le soir du même jour, vers 4 heures, le résident supérieur envoya un planton à notre recherche et nous pria de nous rendre à son bureau. Avec une attitude fort différente de celle qu'il avait prise le matin et très doux, il nous reçut en ces termes :

Vos revendications sont justes. Je vous promets de déplacer votre directeur dans trois mois ; de faire supprimer toutes les corvées. Quand au remaniement du programme, veuillez attendre l'avis du gouvernement général. Je vous prie donc de rentrer dès ce soir à l'école sans insister davantage ».

Tout en remerciant M. le résident supérieur, nous demandâmes à ce que ses promesses fussent tenues de façon formelle. Ne vous en inquiétez pas, répondit-il. Je ferai afficher dès demain les décisions que j'ai prises en votre faveur. Je vous rembourserai même les frais occasionnés depuis par votre séjour en ville et je vous demande de vous rendre à l'école et de m'y attendre à la porte.

À cinq heures comme il avait été promis, nous fûmes tous introduits par le résident supérieur à l'école.

Nous reprîmes nos classes comme auparavant. Quatre jours se passèrent ainsi sans voir aucune nouvelle décision. Mais chose étrange ! Le 9 mars, ordre nous fut donné de faire des corvées comme par le passé. Nous obéissons, en attendant l'intervention du résident supérieur, à qui nous avons adressé une nouvelle réclamation, en lui rappelant bien entendu, ses promesses.

Pour toute réponse, on envoya le soir à l'école une commission composée de M. Tassaigne, président, des professeurs et de 2 fonctionnaires de la résidence supérieure, membres, pour examiner notre cas.

Un renfort d'une vingtaine de miliciens, baïonnettes au canon, vint se joindre à la commission. Nous fûmes interrogés, gardés à vue par des miliciens, comme si nous étions des criminels. La commission nous demanda si nous voulions continuer nos études ou si nous désirions aller en prison ou à Poulo Condore.

D'un accord commun, nous déclarions que nous voulions quitter l'école quelles que fussent les conséquences qui pourraient en résulter pour nous.

Nous fûmes alors escortés par des miliciens pour reprendre au dortoir nos effets, et congédiés à la porte brutalement.

Ce n'est pas tout. Neuf de nos camarades qualifiés de meneurs, d'énergumènes, furent expédiés au violon du phu de Thua Thiên, pour être relâchés le lendemain. Nous nous trouvons actuellement dans une situation critique et alarmante — sans asile, sans ressources et loin de nos foyers -. Cependant, nous avons toujours confiance en notre bon droit, en la justice de notre cause.

Mais, hélas ! en cette capitale, la justice existe-t-elle pour des écoliers sans défense ?

En conséquence, nous mettons tous nos espoirs en vous, qui avez accepté la mission noble entre toutes, de défendre les faibles et les opprimés.

Suivent les signatures des élèves de l'École d'industrie pratique de Huê.

ANNAM

—
HUÉ

Mariage Pierrot-Henriette Lafitte
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1926, p. 1)

Le cortège comprenait : M. Abgrall, professeur à l'École pratique industrielle, beau-père des jeunes mariés ... Aude, professeur à l'École pratique d'industrie

ANNAM

—
HUÉ

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} juillet 1926, p. 692)
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1926, p. 5, col. 5)

Enseignement. — M. Abgrall Louis, professeur technique de 2^e classe de l'Enseignement professionnel en Indochine, en service en Annam, est chargé de la direction de l'École pratique d'industrie de Hué, en remplacement de M. Tassel.

ANNAM

—
HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1926, p. 6)

Vol. — Le nommé Buu-v-Quit a été arrêté au moment où il venait de dérober une jardinière en cuivre rouge à l'École pratique d'industrie.

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1927, p. 2, col. 4)

Départ. — Par le *Sphinx* nous quittent M. et madame Abgrall, accompagnés de M. Pierrot, directeur de l'École pratique d'industrie, de Hué. parfait homme du monde en même temps que sportif passionné M. Abgrall laisse dans l'équipe de football Hué-Sports une place pour laquelle nous ne trouverons pas facilement un joueur de sa classe. Ainsi, à peine au début de son existence, Hué-Sports se voit déjà amputé de deux de ses meilleurs joueurs, messieurs Evanno et Abgrall. Toutefois, dans la personne de M. Antoine, professeur nouvellement affecté à Hué, nous trouverons un avant que d'aucuns disent de grande classe. Aussi sans être trop optimistes, nous pouvons dire que « Hué-Sport » comptera encore de beaux jours malgré les pertes subies, passagères il est vrai, car si nous présentons aux camarades Abgrall et Evanno ainsi qu'à leur famille nos meilleurs vœux de bon séjour en France, c'est avec l'espoir qu'ils nous reviendront le plus tôt possible. Qu'ils sachent qu'en leur absence, nous nous efforcerons de conserver intact l'honneur de « Hué sports ».

ANNAM

HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1927, p. 2, col. 4)

Travaux publics. — M. Parent Pierre, adjoint technique de 1^{re} classe de Travaux Publics de l'Indochine, est mis hors cadre pour servir en qualité de détaché à l'École pratique d'industrie à Hué Il est mis en cette qualité à la disposition du Résident supérieur en Annam.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN ANNAM

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1929, p. 6)

Le pays d'Annam est essentiellement agricole et, de ce fait, devrait être un des plus riches de l'Union, mais il n'en est rien et, d'une manière générale il est, au contraire, assez pauvre. Pourtant, sa prospérité pourrait venir de son sol fertile où presque tous les genres de culture, peuvent être tentés avec succès, aussi bien la culture de la zone tempérée que celle des tropiques.

Mais comme les Français ne sont pas migrants, nous devons entreprendre d'instruire les indigènes au mieux de leurs intérêts, surtout maintenant qu'ils peuvent avoir recours aux caisses de crédit agricole établies dans les provinces.

Il nous faut donc les aider par tous les moyens, et, un des principaux, et non des moins utiles, est l'artisanat. Car il n'est pas douteux que l'agriculture ne saurait prospérer sans artisans pour ses travaux pratiques tels que ceux : du charron, du maréchal-ferrant, de l'ébéniste, du menuisier, du serrurier et du... conducteur d'auto.

Il faut également reconnaître que l'agriculture en Annam aurait besoin aussi d'électriciens, de soudeurs en soudure autogène, de mécaniciens et de... garagiste.

Jamais on n'obtiendra une prospérité économique, comme il conviendrait de l'avoir en ce pays, si les ruraux, n'ont à leur libre disposition le nombre d'artisans nécessaire dans leurs villages pour y maintenir, par leur présence, le progrès agricole, condition du

progrès social : cependant, nous devons reconnaître que l'activité industrielle est en légère augmentation.

Nous avons visité, ces jours-ci, l'École pratique d'industrie de Hué : elle nous a paru dirigée par un homme aimant sa fonction, et très scrupuleux dans l'action, au point que pour chacune des pièces qu'il donne à faire, il met à la disposition de l'élève, un dessin avec instruction écrite, pour son exécution. Aussi, [cet établissement qui n'avait à son arrivée, il y a trois ans, que quatre vingts élèves, en possède, aujourd'hui cent trente cinq](#). C'est là un résultat particulièrement intéressant à constater ³.

L'enseignement y est réparti en quatre ateliers : l'ajustage, la forge, la chaudronnerie et la menuiserie où chaque élève passe deux mois et demi.

Ainsi, dès la première année, ils ont des notions très élémentaires, il est vrai, mais cette connaissance, qui s'étend un peu sur tout, est suffisante pour leur permettre plus tard, de confectionner l'outil simple de première nécessité. Car ils sauront le forger, l'ajuster et lui donner la dureté nécessaire par la trempe ; ils seront capables aussi de river, de souder et de tracer un organe simple, puisqu'il l'auront appris pendant leur stage à la chaudronnerie. Ils auront l'habileté suffisante pour confectionner un manche d'outil, dresser et assembler un panneau ; enfin, comme on peut s'en rendre compte, ils ne seront pas embarrassés.

Et si, plus tard, ils parviennent à être contremaitre ou chef d'équipe, ces notions leur seront d'une grande utilité parce qu'ils seront capables de se rendre compte par eux-mêmes, du travail qu'ils auront confié aux ouvriers sous leurs ordres. Il n'est donc pas douteux qu'une opération de métier ainsi précisée doit gagner en qualité et en rapidité.

Comme on le voit, cette première année d'atelier, permet d'orienter les élèves vers une spécialité d'après les aptitudes et les goûts de chacun, et c'est dans l'atelier où leurs aptitudes se sont particulièrement révélées qu'ils travailleront, dorénavant, pendant toute leur deuxième année.

En troisième période, les élèves sont classés en tenant compte scrupuleusement de leurs dispositions particulières qu'on a pu observer pendant le cours du deuxième stage. C'est ainsi que ceux dont les dispositions se sont maintenues pour les spécialités d'atelier comme : ajusteur, ajusteur-fraiseur, tourneur, forgeron, chaudronnier, fondeur, menuisier, modeleur termineront leur apprentissage de prédilection, qui avait pour cette raison, préalablement été poussé à un point relativement avancé pendant la deuxième année.

Pour les mécaniciens de moteurs à explosion, ils contiennent les exercices d'ajustage aux heures réservées aux travaux d'atelier pendant les quatre premiers jours de chaque semaine. Les vendredis et les samedis sont entièrement consacrés aux travaux pratiques, tant à un atelier de réparations, qui a été adjoint à l'école, qu'à [l'usine électrique et à la centrale des sociétés de chaux et ciments ou ils sont envoyés à tour de rôle](#). Là, on les initie à la conduite, à l'entretien et à la réparation des moteurs à explosion.

C'est donc grâce à la complaisance des chefs d'ateliers de ces entreprises que les élèves peuvent prendre contact avec la réalité des difficultés dans l'action et c'est pourquoi ils ne seront nullement embarrassés lors de leur sortie de l'école si on leur confie un travail tout autre que celui scolaire auquel on pourrait croire qu'ils se sont habitués.

Une initiative heureuse que nous avons remarquée, c'est les leçons que l'on donne aux élèves de cette section pour la conduite des automobiles.

En ce qui concerne les mécaniciens de machine à vapeur destinées aux travaux publics et aux chemins de fer, les élèves classés dans cette spécialité continuent de même façon que les précédents leur apprentissage à l'atelier d'ajustage, mais les

³ Mais la progression la plus marquante est, sans contredit, celle du nombre des candidats au concours d'admission qui a lieu chaque année. Nous précisons : 80 en 1925 ; 220 en 1927 et 1928. Cette progression semble indiquer, qu'étant donné les méthodes d'instruction à l'école de Hué, une orientation nouvelle de la jeunesse scolaire annamite se dessine vers les professions industrielles, jadis dédaignées.

vendredis et les samedis, ils sont initiés à l'entretien d'une petite locomotive réformée par les chemins de fer et aussi à celui de la machine à vapeur de l'école qui est de vingt cinq chevaux. Aussi ces élèves sont-ils tout désignés pour contribuer à la [remise en état des rouleaux compresseurs du service des travaux publics](#). Le directeur de l'école les envoie également faire quelques stages à la Centrale de l'usine électrique de Hué où fonctionnent des machines à vapeur plus puissantes.

Pour les électriciens, un cours complémentaire leur est fait sur la technologie, sur les mesures et sur l'installation et la réparation des machines électriques. Ils participent, aussi, à la remise en état des accumulateurs, des dynamos et des démarreurs des voitures automobiles que le public confie à l'école qui possède un atelier de réparations lui permettant de fabriquer des accessoires courants tels que résistances, interrupteurs, inverseurs, etc. et, chaque fois que l'usine électrique a un travail intéressant, les élèves y sont conduits pour y assister.

Enfin, pour les dessinateurs-opérateurs, il leur est fait un cours de topographie comprenant, en plus des levés de plan, quelques notions sur la cubature des terrasses et aussi sur la pratique des travaux.

Les vendredis et les samedis, ils sont conduits sur le terrain où on leur apprend le dessin des plans levés et les calculs s'y rapportant. Ces élèves, à leur sortie de l'école, sont généralement embauchés par le service des travaux publics où ils arrivent à la situation de chef de chantier au bout de quatre ou cinq années.

Nous aimons à signaler la bonne entente qui existe entre l'École pratique d'industrie de Hué et les employeurs de la région qui ont su comprendre ainsi, leurs intérêts.

Et c'est heureux ! car s'il n'en était pas ainsi, si le directeur de cet établissement, par un effort soutenu de tous les instants, aidé il est vrai par tout son personnel, n'était pas arrivé à ce résultat, il ne serait guère possible de former des ouvriers qualifiés à ces diverses spécialités.

C'est pourquoi, on a pu le constater à la dernière sortie de l'école, tous les élèves ont été immédiatement placés.

Nous avons remarqué que ces futurs artisans, jouissaient, pour la plupart, d'une très bonne santé ; c'est que nous avons été amenés à constater que tous les soins de l'hygiène ne leur manquaient pas et qu'ils pouvaient s'adonner à volonté à la gymnastique et aux sports. En outre une bibliothèque scientifique est mise les dimanches et jour de fête à leur disposition.

Une critique qui m'en est pas une, c'est que [tous ces jeunes gens, qui ont de 15 à 19 ans, travaillent, en moyenne près de onze heures par jour. C'est trop !](#) Car on est en droit de s'étonner qu'on leur impose une tâche, aussi longue que lourde, pendant les grandes chaleurs. Ils n'ont, paraît-il qu'un mois de vacances. Ici, c'est peu ! et il serait plus logique de leur en donner au moins deux, pris parmi les mois les plus chauds, et, en leur accordant cette interruption normale dans leur travail, on n'arrive pas à celle dont bénéficient les jeunes gens de même âge dans les établissements scolaires où ils jouissent de trois mois de repos.

En résumé, les écoles pratiques d'industrie ne forment que de bons ouvriers. c'est déjà quelque chose, qui répondent, pour la plupart, aux besoins industriels locaux. À ce sujet, nous signalons à l'administration qu'[il y aurait tout intérêt à faire des cours complémentaires pour les apprentis des métiers indigènes](#) dont beaucoup, à notre contact, se transformeraient très utilement. Ces artistes de demain, peu privilégiés, ne peuvent suivre les cours de l'école tels les apprentis dont la fabrication des instruments agricoles, des sampans, et même parmi les apprentis pêcheurs où, bien souvent, les procédés de pêche sont défectueux, nous dirons même fréquemment préjudiciables à la conservation du poisson.

Il y a encore dans la foule des métiers indigènes : les ouvriers charpentiers en bois, les maçons employés chez les entrepreneurs ou tacherons annamites, les tailleurs, les cordonniers, etc., etc., où notre contrôle de [la] science dans le progrès s'exercerait des

plus utilement par des cours complémentaires d'apprentissage et aussi d'instruction élémentaire que l'on confierait à des praticiens indigènes, contremaîtres et maîtres ouvriers.

Actuellement, nous devons reconnaître que l'enseignement professionnel tel qu'il est donné à Hué peut pourvoir aux nombreuses demandes qui sont adressées à l'École et les jeunes gens qui en sortent malgré leur jeune âge, 19 ans, peuvent fort bien conduire comme mécanicien, soit un groupe concasseur et entretenir trois moteurs à explosion, soit comme mécanicien électricien un petit groupe électrogène à essence de 10 chevaux et savoir encore poser des lignes électriques.

À ce sujet, malgré ces résultats appréciables, il est à remarquer que **l'électricité n'est pas prévue dans le programme de l'École** et c'est là une grosse lacune qu'il importe de combler, surtout avec la vulgarisation actuelle de cette science.

L'école fournit encore : des mécaniciens pouvant entretenir et réparer les rouleaux compresseurs ; des mécaniciens pour l'entretien général des machines et des transmissions pour atelier ; des tourneurs ; des ajusteurs fraiseurs ; des dessinateurs opérateurs pour les travaux publics et même, le croirait-on, des .. électriciens. C'est-à-dire qu'elle donne son plein, et ne peut davantage : procurer des ouvriers spécialisés qui suffisent, c'est entendu, à l'industrie locale en lui procurant une main-d'œuvre répondant à ses besoins.

Mais, ce que nous voudrions avoir en Annam, ce sont des écoles d'un degré d'instruction professionnelle plus élevé, permettant de former, non des ouvriers de métier spécialisés, mais des contremaîtres et des chefs d'ateliers pour toutes les industries.

Pour arriver à ce but, l'administration ne pourrait-elle envisager de choisir, chaque année, un certain nombre d'ouvriers diplômés parmi les meilleurs de la première division, les élèves serviraient d'instructeurs pendant quatre ou cinq années au bout desquelles, après examen, il leur serait délivré un diplôme de contremaître voir même de chef-d'atelier.

Et comme on ne peut guère faire un excellent contremaître sans avoir été ouvrier, on engagerait les autres à faire le tour d'Annam pendant quatre années à la suite desquelles ils pourraient revenir passer une année à l'École où, après examen également, il leur serait délivré le diplôme de contremaître.

Les capitalistes de la Métropole pourront alors envisager d'établir en Annam de puissantes organisations industrielles, avec la certitude de trouver sur place le personnel de maîtrise nécessaire à la réalisation de leurs projets qui ne tarderaient pas à faire du beau pays d'Annam le pays le plus florissant de l'Indochine.

Eug. Conti.

EXPOSITION COLONIALE INTERNATIONALE
PARIS 1931
Le Centre de formation professionnelle de Hué

[5] En Indochine, c'est en 1926 qu'ont été posés les principes d'une organisation d'enseignement professionnel étroitement adaptée aux besoins locaux et poursuivie à la lumière des nouvelles directives métropolitaines. C'est en 1927 et 1928 que se sont poursuivies parallèlement l'enquête générale administrative sur les besoins professionnels de l'Indochine et l'enquête des inspecteurs de l'Instruction publique sur les établissements d'enseignement professionnel déjà existants. Les conséquences de cette double enquête ont été d'abord l'introduction progressive dans les programmes de l'enseignement élémentaire et primaire franco-indigène d'éléments d'initiation ou de préparation à la vie professionnelle. Les premiers essais de pénétration rurale d'enseignement professionnel au Cambodge, en Cochinchine et au Tonkin, les mises au point de coordination des efforts dans les établissements d'enseignement professionnel déjà existants, notamment pour les cours préparatoires d'enseignement général spécialisé adjoints désormais aux écoles pratiques et pour la réforme des Écoles d'art appliqué de Cochinchine. Mais le résultat fondamental a été, au début de 1929, le dépouillement, par une commission réunie à Hanoï, de l'empêchement administratif. Les conclusions de cette commission, publiées par la Direction générale de l'Instruction publique en une brochure intitulée « L'enseignement professionnel indochinois en 1929 », ont arrêté la classification des métiers et des besoins d'enseignement professionnel, toutes les directives techniques et pédagogiques à suivre, les réalisations immédiates ou ultérieures à envisager, tant pour l'apprentissage que pour l'enseignement professionnel lui-même. On peut maintenant considérer le problème comme résolu et la mise à exécution des solutions trouvées est déjà largement commencée.

*
* *

La rose des métiers, boussole de l'éducation professionnelle, est fixée pour les diverses régions de l'Indochine ; l'organisation des cours et comités d'apprentissage, en collaboration avec les chefs d'entreprises [6] intéressées, a fait l'objet de très intéressants arrêtés du Résident supérieur en Annam et du Gouverneur de la Cochinchine et est à la veille d'aboutir au Tonkin. D'autre part la réforme progressive des établissements existants est achevée pour les Écoles d'art appliqué au Cambodge et en Cochinchine ; elle est à l'étude au Tonkin pour l'École de Hanoï. Pour les écoles pratiques d'industrie, les grandes lignes de leur organisation définitive sont désormais fixées. Elles se recrutent au début de chaque année scolaire par un concours ouvert aux adolescents d'au moins quatorze ans qui suivront tous, au début, un enseignement préparatoire général adapté au niveau intellectuel des élèves et au milieu technique où ils auront à se développer. Elles comprennent toutes trois sections correspondant aux trois métiers de base reconnus indispensables dans toute l'Indochine (fer, bois, électricité) et ne gardent de sections spéciales que dans la stricte limite et dans la forme qu'exigent les besoins locaux réels de caractère permanent. La dernière année de scolarité est, au moins en partie, consacrée à des stages chez les patrons de la région. Le domaine administratif y est séparé du domaine professionnel. Le premier est contrôlé par un conseil d'administration ; le second est contrôlé par un conseil de perfectionnement présidé par le délégué du chef d'administration locale et comprenant, outre le directeur, des ingénieurs, des notabilités commerciales et industrielles locales,

un mandarin dans les pays de Protectorat et des chefs d'atelier ou professeurs techniques. Ces organismes permettront rapidement de préciser et de réaliser les progrès à faire en chaque lieu, tant au point de vue de l'outillage et des programmes qu'au point de vue de la gestion, de la comptabilité et du budget, des bourses et internats, etc.

*
* * *

Pour donner un exemple concret de l'application intégrale des principes ci-dessus énoncés dans l'un des cinq pays de l'Union indochinoise, nous allons étudier en détail l'organisme central de l'enseignement professionnel en Annam et exposer la genèse et l'état présent de l'École pratique d'industrie de Huê.

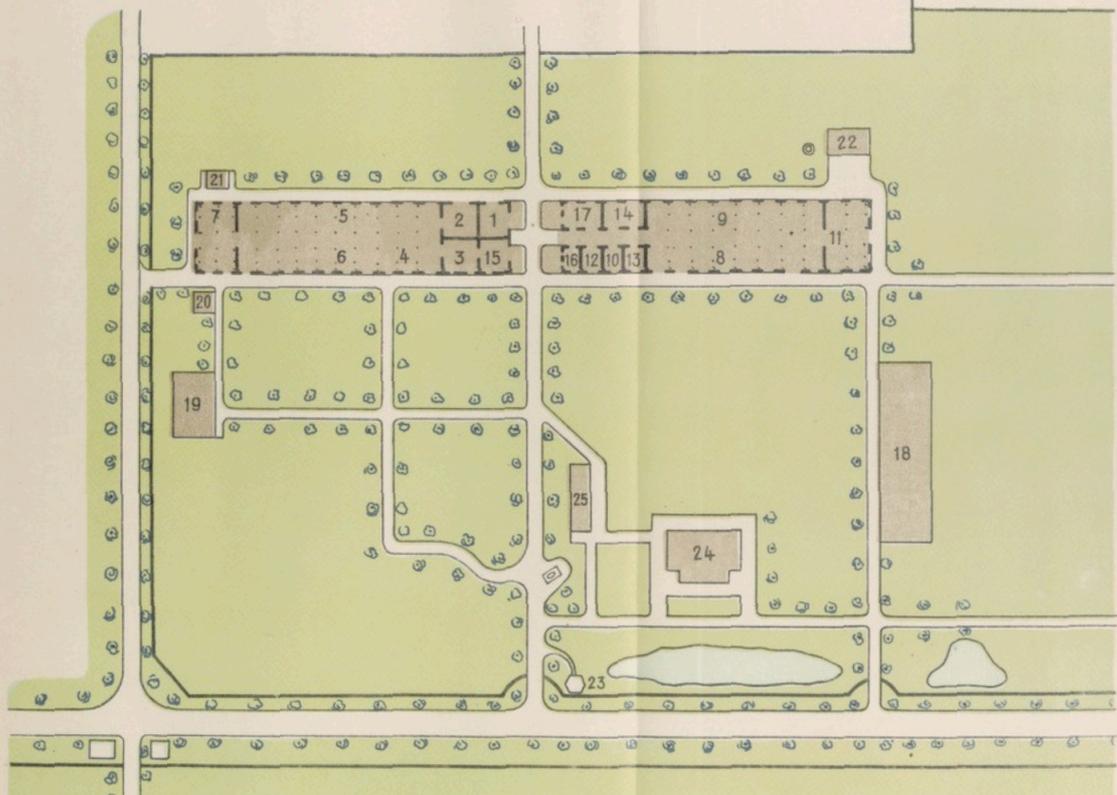
*
* * *

I. — HISTORIQUE

C'est en 1899, onzième année du règne de S. M. THANH-THAI, que fut publiée l'ordonnance royale créant à Huê une École professionnelle, qui fut immédiatement appelée « Truong-Bach-Công » par les indigènes, ce qui veut dire « École des cent métiers ».

GOUVERNEMENT ANNAMITE

Plan de l'Ecole Professionnelle de Hué



① Atelier à fer

- 1 Salle des machines
- 2 Chaudière
- 3 Magasin
- 4 Ajustage
- 5 Forge
- 6 Chaudronnerie
- 7 Fonderie

② Atelier à bois

- 8 Menuiserie
- 9 Charpentage
- 10 Sculpture
- 11 Magasin à bois
- 12 Ciselure
- 13 Bourrellerie
- 14 Peinture
- 15 Direction

③ Ateliers divers

- 16 Secrétariat
- 17 Salle de dessin
- 18 Internat
- 19 Magasin à bois
- 20 Magasin de charbon
- 21 Poterie
- 22 W. C.
- 23 Conciergerie
- 24 Logement du Directeur
- 25 Dépendances

[7] L'expression dépassait un peu la réalité mais elle caractérisait bien un établissement où l'on formait des forgerons, des maréchaux-ferrants, des ajusteurs, des tourneurs, des chaudronniers, des ferblantiers, des mouleurs-fondeurs, des menuisiers, des charpentiers, des sculpteurs, des charrons, des maçons, des tailleurs de pierre, des ciseleurs, des peintres, des bourreliers, des dessinateurs...

Une subvention du Gouvernement annamite de l'ordre de vingt mille piastres était mise à la disposition du directeur qui fut toujours un fonctionnaire français désigné par le Résident supérieur en Annam. Au directeur étaient adjoints des chargés de cours français et indigènes et des contremaîtres indigènes.

Installée dans deux grands bâtiments de construction annamite, qui servaient, jadis de magasins, elle rendit immédiatement de grands services en formant de nombreux ouvriers dont avaient surtout besoin les chantiers de constructions des chemins de fer et des travaux publics. Plus tard, de 1914 à 1918, elle contribua à la défense nationale en formant quatre cents ouvriers qui furent envoyés en France, où ils travaillèrent dans les arsenaux principalement.

L'effectif scolaire était de cent élèves environ ; tous externes au début, ils recevaient une allocation mensuelle de trois piastres. Pour permettre d'étendre le recrutement aux provinces éloignées, un internat fut créé en 1917, où les élèves étaient nourris et logés presque tous gratuitement.

La durée de l'apprentissage était de trois ans, le programme comprenant quelques cours théoriques et surtout des travaux pratiques.

Si elle était « l'École des cent métiers », elle était aussi celle des mille travaux. On y faisait de tout depuis la construction d'urnes monumentales pour l'ornement du Palais jusqu'à la confection des [sapèques](#) ; depuis la construction et la réparation de chaloupes jusqu'à la fabrication de pièces d'orfèvrerie finement repoussées et ajourées ; depuis la confection des meubles austères des bureaux des services administratifs jusqu'à celle des cadres minuscules ornés de sculptures locales. On lui confia également le transport et la pose des monumentales chaudières et machines de l'usine électrique. Toute commande était acceptée. L'instruction des apprentis étant jugée ne pouvoir que gagner à l'exécution de ces travaux pratiques de tout ordre.

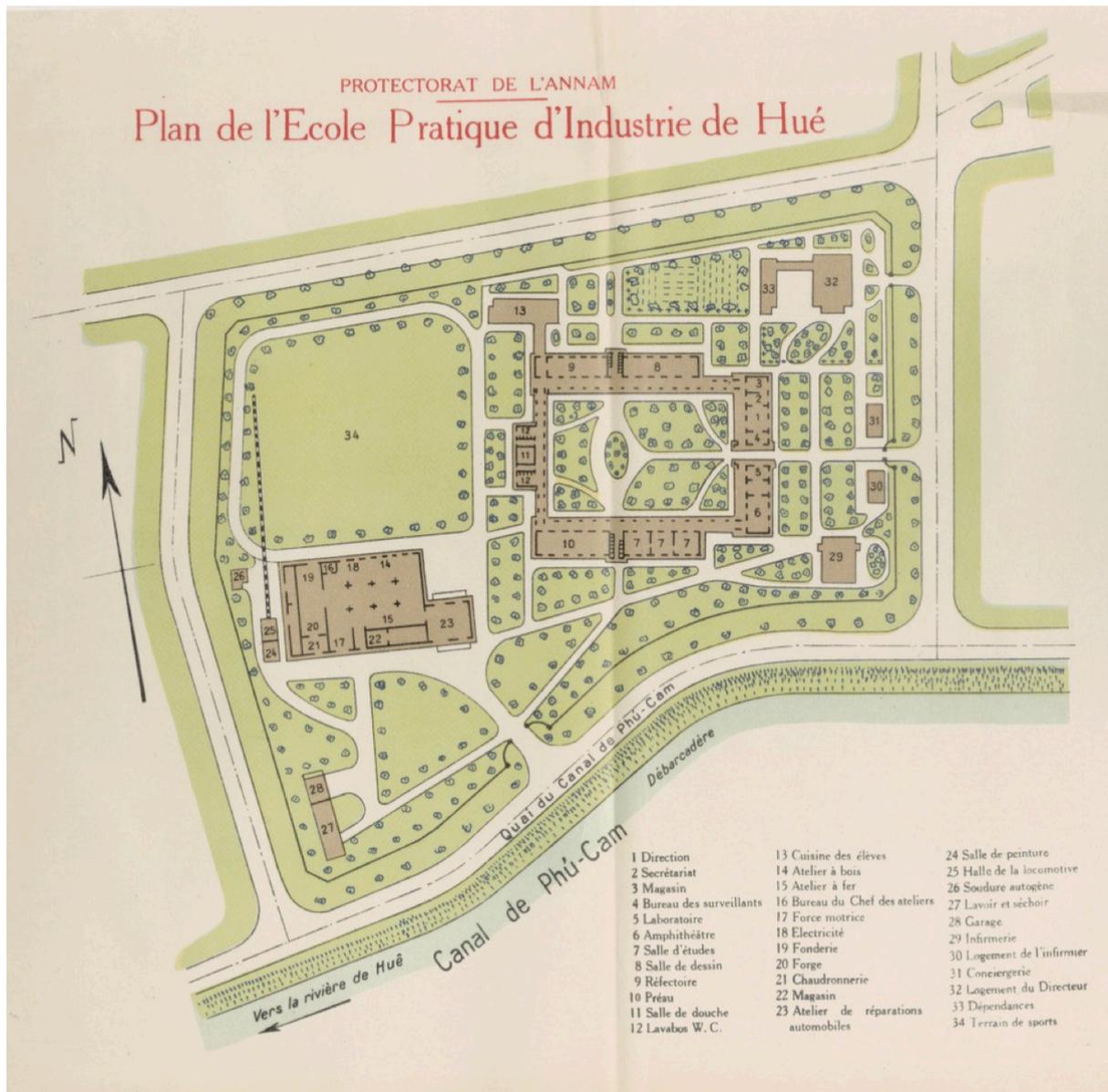
Mais les bâtiments étaient anciens et nécessitaient chaque année de nombreuses réparations ; d'autre part, comme dans toutes les vieilles constructions indigènes, la toiture étant très basse, la lumière solaire n'était distribuée à l'intérieur qu'assez chichement et très irrégulièrement.

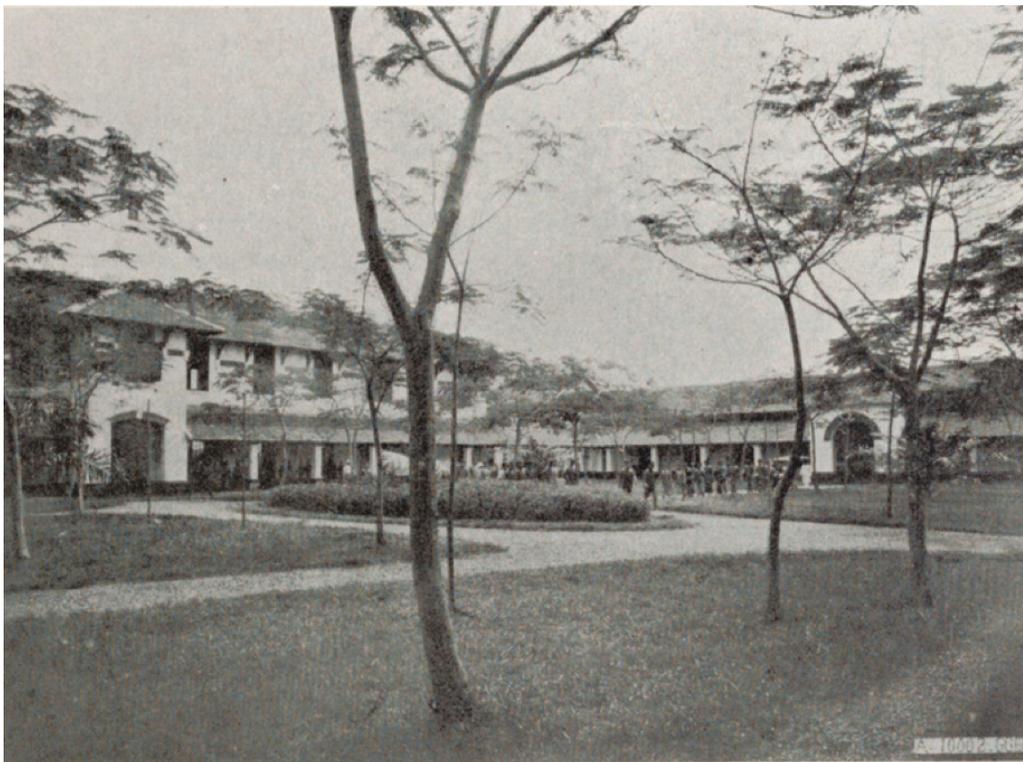
Le développement économique du pays entraînant des besoins impérieux de jour en jour plus étendus et spécialisés de main-d'œuvre qualifiée, en 1922 le Gouvernement du Protectorat décida de construire un [8] établissement, spécialement étudié pour l'Enseignement professionnel qui devait prendre le nom d'*École pratique d'industrie*.

II. — L'ÉCOLE ACTUELLE

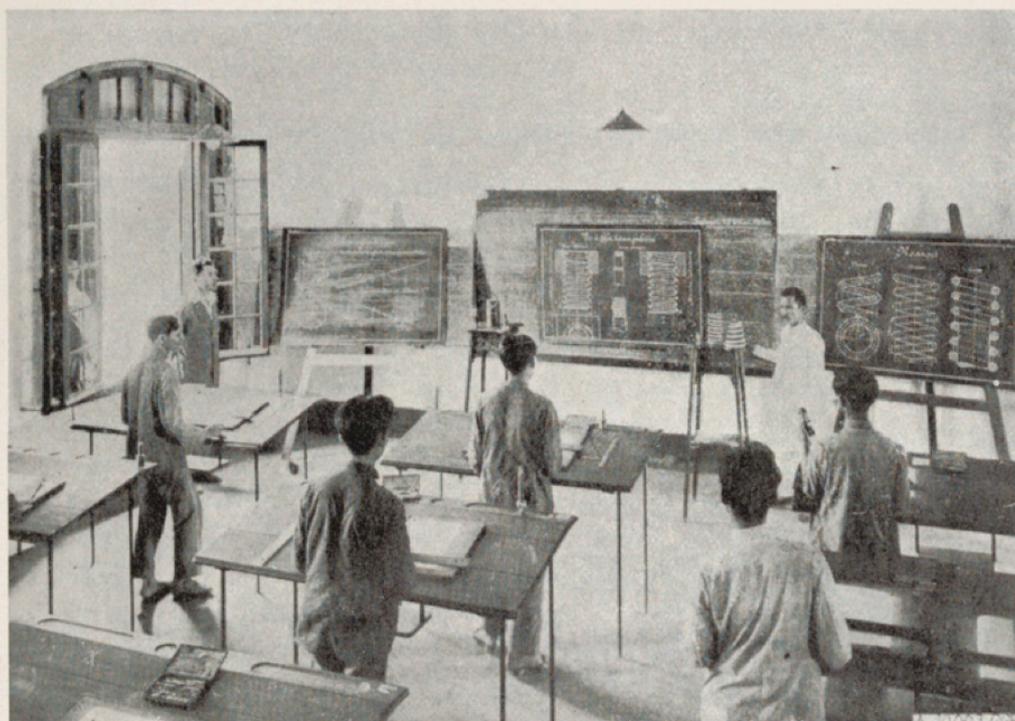
1° *Situation.* — Huê, capitale du pays et située approximativement en son centre, était la ville toute désignée pour y construire la nouvelle école.

Il existait sur le bord du canal de Phu-Cam, à 1.200 mètres environ de la gare, un vaste emplacement inoccupé qui convenait parfaitement ; il fallait rendre aussi aisé que possible le transport des matériaux divers, combustibles, bois, fer... nécessaires à l'approvisionnement de l'atelier.





ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUÉ — VUE D'ENSEMBLE



ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUÉ — COURS DE DESSIN

2° *Bâtiments.* — La construction de l'École, commencée en 1923, fut terminée en 1924 ; elle comprend :

a) Un groupe de deux bâtiments opposés avec un étage réservé pour les dortoirs, le rez-de-chaussée étant occupé par les salles d'études, de dessin, le réfectoire et le préau ;

b) Un deuxième groupe de deux bâtiments également, opposés et formant sensiblement un carré avec le premier, où sont l'amphithéâtre, le laboratoire, la bibliothèque, les bureaux de la Direction et du Secrétariat, les lavabos et les douches.

Ces constructions encadrent une jolie cour intérieure, autour de laquelle les élèves peuvent circuler en restant à l'abri des intempéries, grâce à une véranda continue ;

c) Les ateliers à toiture en forme de shed, dont les fermes poutres et châteaux sont en béton armé ;

d) Quelques bâtiments secondaires, tels que l'infirmerie, le lavoir-séchoir, la cuisine des élèves et le logement du Directeur.

Le tout est entouré d'une enceinte de 600 mètres de longueur, limitant une superficie de 25.400 mètres carrés. On a pu aménager à l'intérieur un terrain de sports comprenant : un terrain, de foot-ball, deux de basket-ball, une piste de 280 mètres de tour, un sautoir et des agrès divers, tout en laissant disponible une surface suffisante pour l'agrandissement des ateliers et des bâtiments scolaires, lorsque cela deviendra nécessaire.

3° *Plan d'études.* — L'École pratique d'industrie a été ouverte le 1^{er} mars 1925 ; son effectif, primitivement fixé à cent élèves, devint bientôt insuffisant pour répondre aux besoins locaux ; il a été porté à cent [9] vingt élèves en 1928, sans y comprendre ni les sections des conducteurs d'automobiles et de rouleaux compresseurs ni les élèves provenant, de la Haute-Région (provinces de Kontum et de Darlac). Au début de l'année scolaire 1929-1930, l'effectif total était de 149 élèves (1^{re} année 44 ; 2^e année : 40 ; 3^e année : 37) ; sections spéciales : 27 dont 137 Annamites, 7 Rhadés et 4 Djarais).

L'admission à l'École se fait par voie de concours réunissant chaque année une moyenne de deux cents candidats ; le nombre d'élèves admis en 1^{re} année étant de 45, ce concours entraîne donc une sélection sérieuse.

La durée des études est de trois ans. L'apprentissage à l'École est complété par un stage d'une année ou deux, suivant le cas, dans l'industrie. Il est sanctionné par un *certificat d'études pratiques industrielles* délivré aux élèves ayant obtenu à l'examen de sortie une moyenne générale au moins égale à 12 (minimum de la note d'essai manuel : 14) et ayant donné satisfaction pendant leur stage dans l'industrie.

L'enseignement de l'École comprend deux parties, l'une d'enseignement général (français, mathématiques, sciences), l'autre de formation professionnelle (mécanique, électricité industrielle, dessin, technologie, apprentissage manuel).

a) *Enseignement. général.* — Il est donné par des professeurs français et indigènes, à raison de neuf heures par semaine en 1^{re} année, quatre heures en 2^e année et deux heures et demie en 3^e année, Il comprend surtout des compléments au programme du certificat d'études primaires franco-indigènes donnés dans le but de permettre aux élèves d'arriver à bien comprendre les applications industrielles.

b) *Formation professionnelle.* — Les cours de mécanique, d'électricité industrielle, de dessin et de technologie sont faits par un professeur français, à raison de neuf heures par semaine en moyenne. L'apprentissage manuel a lieu aux ateliers où les élèves travaillent cinq heures par jour, guidés par des moniteurs indigènes, dirigés eux-mêmes par un chef d'atelier français.

La 1^{re} année est une année d'apprentissage élémentaire aux ateliers d'ajustage, de forge, de chaudronnerie et de menuiserie, qui permet de donner aux futurs ouvriers les quelques connaissances générales pratiques du travail du bois et du fer qui leur seront plus tard nécessaires et de déceler leurs aptitudes. En deuxième année, ils sont répartis dans les ateliers où leurs aptitudes se sont particulièrement révélées et ils sont classés en troisième année dans les sections suivantes : ajustage et machines-outils, forge, chaudronnerie, fonderie, menuiserie et modelage, électricité et réparation automobile. Il existe également une section de dessinateurs-opérateurs créée sur la demande du Service des Travaux publics, où ils sont très appréciés dans les subdivisions d'études et de constructions.

c) La durée de l'apprentissage est élémentaire fixée à trois ans pour les élèves de la Haute-Région ; un essai est tenté actuellement avec ces derniers commencé en 1928-1929 avec trois Rhadés (Darlac), poursuivi en 1929-1930 avec trois Rhadés et trois Djarais (Kontum), il sera continué en 1930-1931 sur douze nouveaux sujets. Les résultats obtenus sont très encourageants et il sera vraisemblablement possible, dans quelques années, aux concessionnaires des plantations du Kontum et du Darlac, de recruter parmi la population autochtone les ouvriers dont ils ont besoin pour l'entretien, la conduite et la réparation de leur matériel.

La durée de l'apprentissage des élèves des sections des conducteurs d'automobiles et des rouleaux compresseurs a été fixée à un an seulement. Il comprend :

1° Six mois d'apprentissage élémentaire aux ateliers d'ajustage de forge et de chaudronnerie :

2° Six mois d'instruction sur l'entretien, la conduite et la réparation courante des automobiles ou des rouleaux compresseurs suivant la section.

Les nombreuses machines-outils des ateliers sont commandées par une transmission générale actionnée ou par une machine à vapeur de vingt-cinq chevaux ou par un moteur électrique branché sur la distribution de la ville ou par un moteur de secours à essence. Enfin, quelques machines ont leur commande électrique individuelle. Le programme d'achat des années à venir comprend un moteur à gaz pauvre, un moteur Diesel et un moteur semi-Diesel de faible puissance pour compléter la gamme des moteurs sur la conduite desquels les élèves doivent être initiés.

Les ateliers sont également pourvus d'un appareillage pneumatique permettant le burinage, le rivetage, le forage, etc., d'une installation de soudure autogène et d'un atelier de peinture « Duco ».

d) *Cours de perfectionnement.* — Un cours de perfectionnement a été créé en 1930 pour les apprentis, ouvriers et employés de commerce de Huê. Suivent actuellement ce cours :

15 maçons ;
20 menuisiers, charpentiers ;
10 forgerons ;
20 employés de commerce.
TOTAL : 65

[11] La durée de ce cours est fixée en principe à trois ans, à raison de quatre heures et demie par semaine. L'enseignement, surtout donné en quôc-ngu aux apprentis et ouvriers, comprend mensuellement :

Enseignement général (calculs simples, écriture, lecture, dictée, notions très élémentaires de français, vocabulaire (les métiers) 12 heures.

Enseignement spécial à la profession (technologie du métier, dessin appliqué au métier) 6 heures

Les cours spéciaux aux employés de commerce sont faits en français et comprennent mensuellement :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Correspondance commerciale | 4 heures. |
| Comptabilité | 4 heures. |
| Arithmétique commerciale | 4 heures. |
| Dactylographie | 6 heures. |

Les cours sont faits par des professeurs et moniteurs de l'École, par un chef de maison de commerce et un entrepreneur de Huê. Un examen professionnel est prévu à la fin du cours pour permettre à une commission composée de membres de renseignement, d'industriels et de commerçants de délivrer un certificat de capacité professionnelle aux apprentis, ouvriers et employés ayant obtenu des notes suffisantes aux diverses épreuves.

4° *Personnel*. — L'École pratique d'industrie comprend l'École proprement dite et l'atelier de réparations.

A) Dans l'École proprement dite, le personnel enseignant comprend :

a) Personnel européen : un directeur ; un professeur technique ; deux chefs d'atelier ; un chargé de cours de français et de correspondance commerciale (professeur de l'enseignement primaire), à raison de 6 heures par semaine.

b) Personnel indigène : un chargé de cours de mathématiques et de topographie (agent technique des Travaux publics), à raison de 7 h. 30 par semaine ; un chargé de cours de comptabilité (directeur d'une maison de commerce), à raison de quatre heures par mois ; un chargé de cours de maçonnerie (entrepreneur de travaux publics), à raison de quatre heures par mois ; un professeur-adjoint (salle de dessin) ; sept moniteurs indigènes du cadre de l'enseignement professionnel (spécialités : forge, chaudronnerie, fonderie, machines-outils, électricité, automobiles, menuiserie-modelage) ; deux chefs d'atelier (atelier à bois et atelier à fer), un chef-ouvrier (ajustage) et un chef-ouvrier-adjoint (outilleur).

[12] B) *Le personnel du bureau administratif* se compose d'un secrétaire et d'un comptable.

C) *Le personnel de surveillance de l'internat* comprend un surveillant général et quatre surveillants d'internat. Le surveillant général est, en plus de ses fonctions, chargé du cours de dactylographie et trois surveillants sont chargés de cours d'enseignement général aux élèves du cours de perfectionnement et à ceux de la Haute-Région.

D) L'atelier de réparations adjoint à l'École continue à travailler pour l'Administration, pour les particuliers et l'industrie privée, Le personnel de cet atelier comprend seize

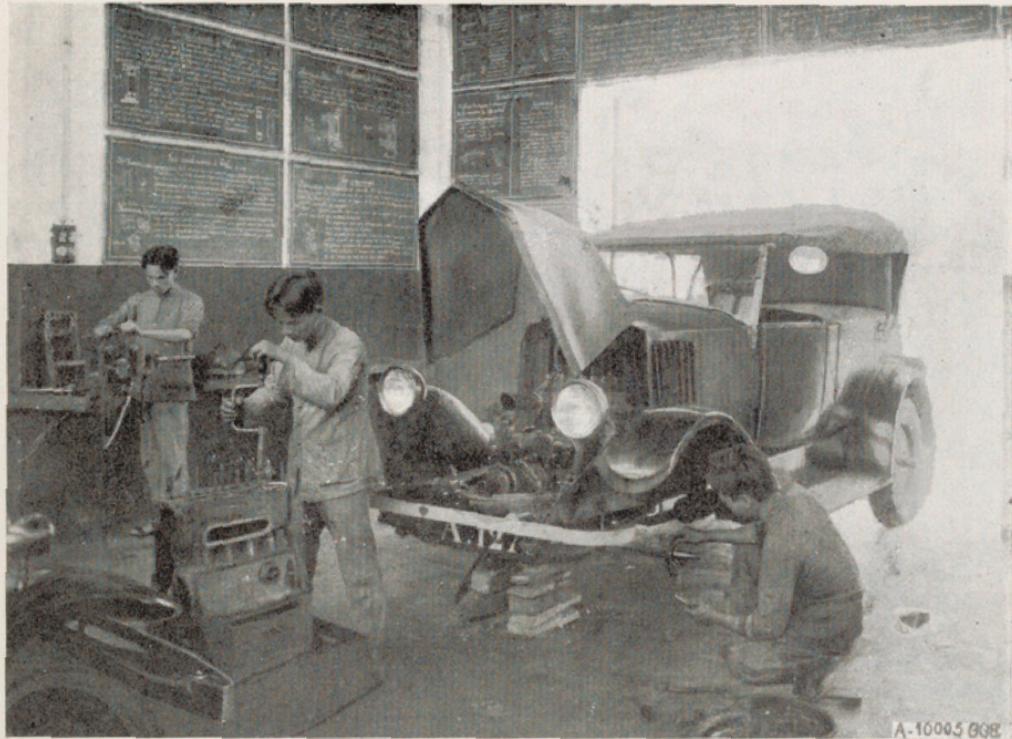
ouvriers : mécaniciens de garage, forgerons, chaudronniers, menuisiers, fondeurs, peintre et tailleur-bourrelier. Le total des recettes produites du 1^{er} avril 1929 au 1^{er} avril 1930 a été de 5.000 piastres.

5° *Règlement intérieur.* — En principe, les élèves sont soumis au régime de l'internat. Cependant, ceux dont la famille habite Huê ou qui y ont un correspondant sont admis sur leur demande comme externes ou demi-pensionnaires. Au début de l'année scolaire 1929-1930, il y avait :

119 élèves internes ;
3 élèves demi-pensionnaires ;
26 élèves externes.

L'enseignement est gratuit pour les élèves externes et pour les élèves demi-pensionnaires pourvus d'une demi-bourse, ce qui était le cas pour les trois élèves demi-pensionnaires. Sur les 119 élèves internes, quatre-vingt-sept bénéficiaient d'une bourse entière et treize d'une demi-bourse ; le prix de la pension mensuelle, fixé à sept piastres, n'était donc payé que par dix-neuf élèves. Les vêtements de travail et les fournitures scolaires sont distribués gratuitement au début de l'année ; le prêt des livres scolaires est également gratuit et le Résident supérieur a, en outre, la faculté d'accorder aux élèves de familles nécessiteuses un complément de bourse, sous forme d'allocation mensuelle.

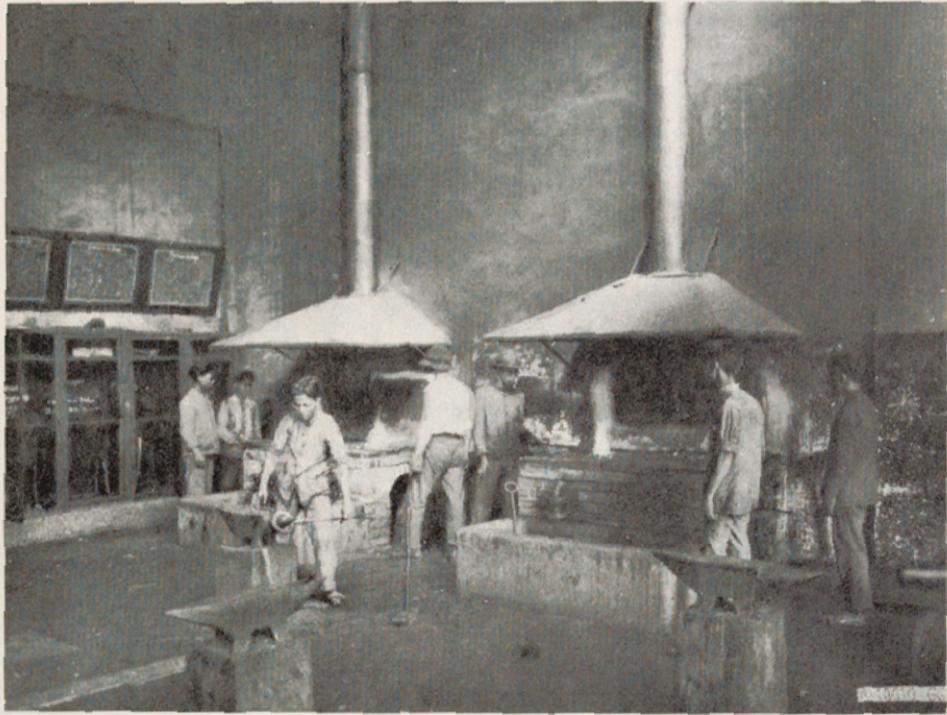
Les élèves nouvellement admis et reconnus inaptes au travail manuel, après une période d'essai de trois à quatre mois, sont renvoyés dans leur famille. En cas de mauvaise conduite ou d'insuffisance de travail, les élèves peuvent perdre temporairement le bénéfice des bourses et avantages précédemment mentionnés, puis être exclus de l'École après un premier avertissement.



ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUË
ATELIER DE RÉPARATIONS AUTOMOBILES



ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUË — SÉANCE DE GYMNASTIQUE



ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUË — FORCE MOTRICE



ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE HUË — FORGE

III. — LES DÉBOUCHÉS OUVERTS AUX ÉLÈVES

Les offres d'emploi reçues à l'École permettent chaque année de placer immédiatement tous les élèves sortants. Pour répondre aux besoins du pays, l'effectif scolaire a dû être augmenté en 1928 ; il devra l'être progressivement dans les années à venir au fur et à mesure du développement des ateliers et de l'avancement des grands travaux de chemin de fer et d'hydraulique. Les, autres pays de l'Union indochinoise viennent recruter en Annam une partie de la main-d'œuvre qui leur fait défaut ; certains anciens élèves ont déjà suivi le mouvement et il est à prévoir une extension de cet exode, ne serait-ce que pour répondre aux besoins des services généraux de l'Indochine. Dans cet ordre d'idée, l'aviation et la marine recherchent des mécaniciens et, dès 1931, l'École de Huê pourra leur adresser quelques anciens élèves désireux d'y faire leur carrière.

Le tableau suivant donne le placement des élèves à leur sortie de l'école depuis sa création ; les élèves placés en 1925, 1926 et 1927 provenaient de l'ancienne école du Gouvernement annamite.

| | 1925 | 1926 | 1927 | 1928 | 1929 | 1930 | TOTAL |
|---|------|------|------|------|------|------|-------|
| Services des Travaux publics | | | | | | | |
| Mécaniciens | 2 | 1 | 3 | 2 | 12 | 8 | 28 |
| Chefs d'équipe. | — | 19 | 5 | 9 | 8 | 12 | 53 |
| Service de la traction des chemins de fer. | | | | | | | |
| Mécaniciens Electriciens | — | — | — | 3 | 5 | 5 | 13 |
| Service des P. T. T. | | | | | | | |
| Mécaniciens Electriciens | 1 | — | 2 | — | — | 2 | 5 |
| E n s e i g n e m e n t professionnel .. | — | — | 1 | 1 | 1 | — | 3 |
| Usines électriques | 2 | 4 | 1 | 5 | 6 | 4 | 22 |
| Usines et ateliers divers | 1 | — | — | 4 | 4 | 7 | 16 |
| Automobile (mécaniciens et chauffeurs) | 1 | 1 | — | 4 | 6 | 16 | 28 |
| Armurerie | — | — | — | — | 1 | — | — |
| Total | 7 | 25 | 12 | 28 | 43 | 54 | 169 |

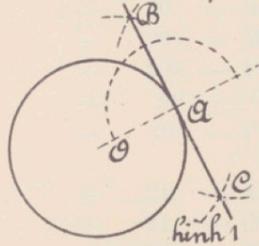
Suivent des précisions sur le contenu des cours.

Tangentes

(Những đường đung khít lại với nhau thành một chằm)

1° Mener la tangente en un point donné d'une circonférence

1° Rạch một đường tangente với một vòng tròn nơi chằm ta cho đó



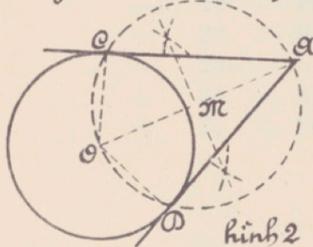
hình 1

Vì dụ như chằm A lấy ở nơi vòng tròn O (hình 1). Rạch đường thẳng OA, nơi chằm A làm đường đung rạch BC với O A. Thì đường BC đó gọi là đường tangente vì nó đung khít với vòng tròn.

Điều cần phải biết là bao giờ đường (tangente) cũng đung rạch với đường rayon bởi chằm A gọi là (point de contact)

2° D'un point extérieur mener la tangente à une circonférence

2° Lấy một chằm ở ngoài đem lại cho đung khít với vòng tròn.

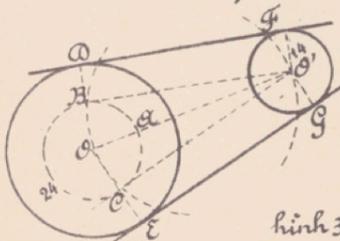


hình 2

Vì dụ như chằm A lấy ở ngoài vòng tròn O. Ta rạch nơi đường thẳng OA lấy chằm M ở giữa lấy đường OA làm kính (diamètre) rồi quay vòng tròn; thì vòng tròn M nó cắt ngang vòng tròn O ra hai chằm C và D thì đã đủ mà rạch đường tangente AC và AD. Vẽ những đường bán kính (rayons) OC và OD đều đung rạch với hai đường AC và AD.

3° Mener les tangentes communes à deux circonférences

3° Rạch mấy đường tangentes rồi chung lại với hai vòng tròn

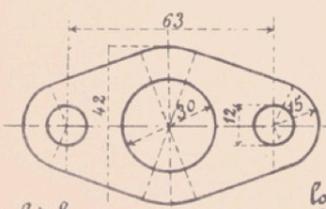


hình 3

Nơi hai vòng tròn O và O' rayon khác nhau là 24m và 14m . Nơi chằm O lấy rayon OA bằng $(R-r)$ nghĩa là $24\text{m} - 14\text{m} = 10$ quay vòng tròn rồi rạch mấy đường thẳng OB và OC (như bài dạy trên hình 2). Rồi rạch thẳng 2 đường OD và OE parallels với OF và O'G.

Sau hết rạch rồi lại mấy đường thẳng DF, EG. Thì mấy đường ấy là mấy đường tangentes đay đó. (Phải biết rằng hình BDFO là hình chữ nhật (rectangle) cân nhau từ cặp là $BO = OF$ và $O'B = DF$.)

4° Application... Bài tập
Tracé d'une bride.



hình 4

Vẽ một cái bưng gọi là bô-rít-đờ. Trừ đi hết rạch 2 đường tim (axes) rồi quay mấy vòng tròn theo mấy rayons ta chỉ đó, xong rồi rạch mấy đường tangentes dính lại với mấy vòng cùng với mấy chằm (point de contact)

Đốt ra... Phải nhớ khi làm một hình vẽ hoặc làm bằng mực hoặc bằng viết chỉ lúc vẽ xong rồi phải vẽ mấy vòng cùng đã rồi mới vẽ mấy nét thẳng sau.

ANNAM

—
HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1931)

Départs. — Viennent de nous quitter madame et M. Abgrall, directeur de l'École pratique d'industrie, rentrant en France.

ANNAM

—
HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1931, p. 2, col. 5)

De retour. — Sont de retour parmi nous, depuis samedi, après un congé passé en France. M., M^{me} Melon et leur fils. M. Melon est de nouveau affecté à l'École pratique d'industrie.

ANNAM

—
HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 septembre 1931, p. 2, col. 4)

École pratique d'Industrie. — M. Melon Félix, chef d'atelier de 1^{re} cl., en service à l'École pratique d'industrie de Hué, est désigné pour remplir à titre provisoire les fonctions de directeur dudit établissement, en remplacement et pour compter du jour du départ en congé de M. Aude, professeur technique principal de 3^e classe.

M. Melon aura droit en cette qualité à l'indemnité de fonctions de quatre cents p. (budget local, chapitre 30, art. 5).

ANNAM

—
HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1932, p. 2, col. 4)

Dans l'enseignement. — M. Rémy Aude, professeur technique principal de l'Enseignement professionnel en Indochine, rentrant en congé, est affecté à l'École pratique d'industrie de Hué.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN INDOCHINE

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1935)

Nous extrayons du dernier rapport officiel les renseignements qui suivent :

.....

L'École pratique d'industrie de Hué (162 élèves) forme, dans une section spéciale, des contremaîtres pour la Haute Région.

.....
En Annam, les cours de perfectionnement professionnels annexés à l'École pratique de Hué continuent à avoir un gros succès.

.....
Des ateliers d'apprentissage provinciaux ont fonctionné ...pour l'Annam dans presque toutes les écoles des chefs-lieux de province avec un outillage fabriqué à l'École pratique de Hué ; les derniers ateliers montés sont ceux de Tourane, de Binh-Dinh et de Quangtri.

L'ENSEIGNEMENT FRANCO-ANNAMITE EN INDOCHINE
(D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS)
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1936)

.....
À l'École pratique de Hué, l'une des mieux outillées de l'Union, 287 candidats dont 142 certifiés primaires, se sont présentés pour 45 places mises au concours. La section de préapprentissage, réservée aux enfants des écoles primaires de la ville, a été fréquentée par 107 élèves, et les cours professionnels du dimanche ouverts aux ouvriers et apprentis de Hué ont groupé 150 ouvriers et apprentis.

ANNAM

—
HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1936, p. 10)

Congé. — Un congé administratif de six mois, à solde entière de présence, est accordé à M. Aude Rémy, professeur technique principal de 3^e classe de l'Enseignement professionnel, directeur de l'École pratique d'industrie de Hué, pour en jouir à Vaugneray (Rhône).

ANNAM

—
HUÉ

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1938, p. 8)

Congés

Un congé administratif de sept mois est accordé à M. Félix Mélon, chef d'atelier de l'enseignement professionnel, en service à l'École pratique d'industrie de Hué, pour en jouir à Erhajolo (Corse).

ANNAM

—
Enseignement des minorités ethniques

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1938, p. 8)

7 Rhadés et 9 Djarais suivent les classes de l'École pratique d'industrie. C'est parmi eux que seront recrutés les moniteurs pour les futurs ateliers des écoles autochtones.

ANNAM

—
HUÉ

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} avril 1944, p. 739)

Article premier. — L'arrêté n° 126 du 13 janvier 1944 est rapporté.

Art. 2. - La Composition du Conseil de discipline de l'École technique industrielle de Hué est fixée comme suit :

MM. Louis Abgrall, directeur de l'École, président

Gérard Tabouillot, professeur technique, membre

Félix Meton, chef de d'atelier, —

Ung-Tap, surveillant le plus ancien, —
